



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 408 - 5 novembre 2022

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es

Blog : <http://marchemondialesdesfemmesfrance.org/>

Facebook : www.facebook.com/marchemondialesdesfemmes2015

SOMMAIRE

- 1 - Manifestation le 19 novembre : Pour que nos vies ne soient plus classées sans suite² - 50-50 Magazine ne peut plus vivre sans votre soutien ! - Page 3
- 3 - Solidarité avec l'association Filactions - Fédération Nationale Solidarité - Page 4
- 4 - Soutien aux Drs Eugénie Izard et Françoise Fericelli - 24 novembre - Page 4
- 4bis - Communiqué Marche Mondiale des Femmes Québec sur les résultats des élections au Brésil - Page 4
- 5 - L'Iran bientôt exclu de «la commission de la femme» de l'ONU - Page 5
- 6 - Inspirées par les manifestations en Iran, les femmes afghanes continuent le combat - Leela Jacinto - Article adapté de l'anglais par Cyrielle Cabot - www.france24.com - Page 6
- 7 - Sanctionner la République islamique d'Iran à travers le sport ! - Ligue du Droit International des Femmes - Page 8
- 8 - Communiqué : Le Parlement Européen réagit à la mort de Mahsa Jina Amini - LDIF, Libres Mariannes, Regards de Femmes - Page 8
- 9 - Droits des femmes : en Afrique, des luttes d'un nouveau genre - Coumba Kane - www.lemonde.fr - Page 10
- 10 - La Belgique légifère contre le féminicide - Anne-Sophie Gayet - www.euractiv.fr - Page 12
- 11 - Les femmes doivent-elles subir et mourir ? Alexandra Richard, condamnée à 10 ans de réclusion - Les effronté-es - Page 13
- 12 - #MeToo a 5 ans : longue vie à #MeToo ! - Page 15
- 13 - Gestation pour autrui : entre altruisme et marchandisation du corps des femmes - tv5monde.com - Page 16
- 14 - Le Cercle de l'Art veut aider les femmes artistes à sortir de la précarité - Marie-Stéphanie Servos - www.madmoizelle.com - Page 20
- 15 - «Genre et politique : luttes des sexes, luttes des classes, quel ordre social ?» Jeudi 10 novembre - Le CNP, Osez le féminisme 37 et OST - 10 novembre - Page 21
- 16 - « Le féminisme 2.0 » - Chiennes de Garde - 15 novembre - Page 21
- 17 - « Temps et conflits : vers une diplomatie féministe » - 23 novembre - Page 21
- 18 - Après-midi de sensibilisation Prostitution des mineur·es : prévenir, accompagner et protéger - Centre Hubertine Auclert - 23 novembre 2022 - Page 22
- 19 - Livre : Ces idées qui ont fait le Mouvement de libération des femmes XVIII - XXIème siècle - Christine Fauré - Page 22
- 20 - Livre : «De mai 68 au Mouvement de Libération des Femmes» - Réseau Féministe «Rupture» - Page 23

MOBILISATION

1 - Manifestation le 19 novembre : Pour que nos vies ne soient plus classées sans suite

MANIFESTATION
Samedi 19 novembre
Pour que nos vies ne soient plus classées sans suite.
#19novembre

Le collectif #NousToutes et l'ensemble des associations féministes et organisations syndicales signataires de ce texte appellent tous·tes celles et ceux qui veulent en finir avec les violences sexistes et sexuelles à manifester le samedi 19 novembre 2022 à Paris et partout en France. La mobilisation continuera toute la semaine jusqu'au 25 novembre, date de la journée mondiale de lutte contre les violences à l'égard des femmes.

En 2022, les violences sexistes et sexuelles restent massives. Elles abîment et parfois brisent la vie de millions de femmes, de personnes LGBTQIA+, d'enfants, de familles. Face à cette réalité, une prise de conscience collective a eu lieu. Mais elle n'est pas suffisante. Alors qu'il est maintenant devenu évident que le président de la République et ses gouvernements sont en décalage avec les attentes de la société sur ces questions et ne mènent pas de politiques publiques adaptées à l'enjeu, nous appelons la société toute entière à se mobiliser, dans chaque ville, chaque école, chaque université, chaque établissement de santé, chaque entreprise, chaque parti politique, et sur les réseaux sociaux.

Les violences sexistes et sexuelles surviennent partout, et tout le temps. Elles trouvent racine dans le patriarcat et se situent aussi, souvent, au croisement d'autres discriminations, racistes, classistes, validistes, psychophobes, LGBTQIA+phobes, sérophobes, grossophobes, âgistes, islamophobes, antisémites, xénophobes, etc.

Nous serons dans la rue le 19 novembre pour dénoncer des réalités insupportables, que tous·tes doivent connaître.

Quand 225 000 femmes sont victimes de la violence de leur conjoint ou ex-conjoint chaque année, quand un tiers des femmes sont victime de harcèlement sexuel au travail, quand 80 % des femmes handicapées sont victimes de violences, quand 85 % des personnes trans ont déjà subi un acte transphobe, quand 69 % des femmes racisées sont victimes de propos discriminants au travail, quand les femmes grosses ont 4 fois plus de risque d'être discriminées au travail, quand 6,7 millions de français.es ont subi l'inceste, quand des patient·e·s sont violé·e·s dans des cabinets gynécologiques ou des maternités, nous n'avons pas le choix ! Et nous appelons toute la société à nous rejoindre.

Nous manifesterons pour porter la voix de celles qui ne peuvent plus parler, la voix des 700 femmes assassinées sous la présidence d'Emmanuel Macron, et de toutes celles qui l'ont été sous les gouvernements précédents.

Nous manifesterons aussi pour crier notre colère face au fonctionnement défaillant des institutions, notamment de la justice et de la police.

Alors que les discours publics incitent les victimes à parler et à dénoncer les violences sexuelles subies, des personnages politiques de premier rang prennent la parole pour défendre haut et fort les agresseurs, y compris lorsqu'ils ont été condamnés, envoyant un signal d'impunité à toute la société. Aujourd'hui des hommes puissants, connus, accusés de viol, instrumentalisent la justice pour attaquer leurs victimes à travers des procès bâillon avec pour seul but de faire peur et de réduire les victimes au silence.

Lorsque les victimes portent plainte ou saisissent la justice pour faire valoir leurs droits, les institutions rejettent massivement leur parole. Aux violences dénoncées s'ajoute la violence institutionnelle. Absence d'enquêtes, blâme des victimes, discrédit de la parole des enfants, déqualification des viols, classements sans suite, peines dérisoires. Partout en France, tous les jours, des milliers de victimes de ces violences masculines entendent leur parole niée ou décrédibilisée, se voient humiliées et attaquées.

Lorsque nous, mouvements féministes, portons dans le débat public des violences que les institutions refusent de traiter, le Président de la République parle de tribunal médiatique et d'inquisition, et appelle à « laisser la justice faire son travail ».

Son travail ? Les chiffres sont sans appel : 80 % des plaintes pour violences au sein du couple sont classées sans suite ; 65 % des victimes de féminicides avaient saisi les forces de l'ordre ou la justice ; 2 victimes sur 3 font état d'une mauvaise prise en charge lorsqu'elles veulent porter plainte ; 90 % des plaintes pour harcèlement sexuel au travail sont classées sans suite ; seulement 0,6 % des viols sont condamnés ; 92 % des enfants qui parlent des violences sexuelles ne sont pas protégés.

Nous manifesterons pour crier que NON, la justice et la police françaises ne font pas leur travail ! Il est temps que l'ensemble de la société et les pouvoirs publics regardent en face cette situation, qui ne relève pas de dysfonctionnements ponctuels, mais d'un système qui reproduit les mécanismes de violences et de domination qu'il est censé combattre.

Nous serons dans la rue le 19 novembre pour dénoncer les violences sexistes et sexuelles au travail et l'inaction des employeurs, qui silencient et discréditent la parole des victimes, minimisent les faits, refusent d'enquêter. Chaque jour en France plus de 20 viols ou tentatives de viols ont lieu sur le lieu de travail. Il est urgent de généraliser les plans de prévention au travail. Tout comme il est urgent de protéger les victimes de violences conjugales par de nouveaux droits au travail tels que l'interdiction de licenciement, les journées d'absence rémunérées, le droit prioritaire à la mobilité géographique ou fonctionnelle.

Le 19 novembre, créons ensemble un raz-de-marée dans la rue pour crier notre colère, et porter l'urgence de protéger les victimes et garantir à chacun·e son droit fondamental de vivre à l'abri des violences.

SOLIDARITÉ

2 - 50-50 Magazine ne peut plus vivre sans votre soutien !

Tous les jours, nous publions des articles concernant des femmes, mais aussi des hommes, qui par leurs actions et leur engagement font progresser l'égalité femmes-hommes en France et dans le monde.

Faire vivre un site d'information unique et de qualité a un coût. Notre média, gratuit, indépendant et sans publicité, a besoin du soutien de ses lectrices et lecteurs pour assurer sa pérennité.

50-50 Magazine compte sur vos dons. Ils sont plus que jamais indispensables pour participer à la construction d'une société égalitaire. Alors n'hésitez pas à nous soutenir !

Comment soutenir 50-50 Magazine ? Vous avez plusieurs possibilités :

- La première: Un don mensuel nous permet de pérenniser notre action : 5€, 10€ ou plus !
- La deuxième : Un don ponctuel.

Vous devez obligatoirement passer par la plateforme de dons pour la presse en ligne J'aime l'info/Okpal.

Toute l'équipe de 50-50 Magazine vous remercie sincèrement pour votre soutien.

3 - Solidarité avec l'association Filactions - Fédération Nationale Solidarité

Filactions mène ses activités dans la région AURA (Auvergne-Rhône-Alpes) et fait actuellement l'objet de dénigrement et d'attaques de la part d'une élue l'empêchant de recevoir les subventions nécessaires à son bon fonctionnement. Ces attaques diffusées sur les réseaux sociaux, ainsi que la surveillance exercée sur l'association pour empêcher l'octroi de financements sont intolérables. Les propos extrémistes utilisés visent à affaiblir le mouvement féministe dans la région AURA. Ils montrent à nouveau combien les droits des femmes sont fragiles, et combien les associations féministes sont des cibles. La Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) et l'ensemble de son réseau apportent tout leur soutien à Filactions et rappellent qu'il n'y a jamais eu aucun retour négatif sur les actions de l'association, bien au contraire : ses activités, principalement axées sur la prévention des violences sexistes auprès des jeunes, sont indispensables pour faire reculer les violences à l'encontre des femmes et des filles. En conséquence, la FNSF demande à la région AURA d'accorder la subvention permettant à Filactions de développer de nouvelles actions dans des zones qu'elle ne couvre pas encore.

La FNSF reste très vigilante à la défense des associations de son réseau, toutes engagées pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour les droits fondamentaux des femmes de l'IVG jusqu'à la lutte contre les violences et les stéréotypes sexistes en France, en Europe et à l'international.

Filactions est une association membre du réseau Solidarité Femmes depuis 18 ans dont le sérieux et l'efficacité ne sont plus à démontrer. La présidente de l'association a d'ailleurs été présidente de la Fédération Nationale Solidarité Femmes pendant plusieurs années.

4 - Soutien aux Drs Eugénie Izard et Françoise Fericelli - 24 novembre

Un collectif de soixante médecins qui œuvre contre les violences et pour la protection des enfants vous invite à venir soutenir les Drs Eugénie Izard et Françoise Fericelli le 24 novembre. Leur tort ? Avoir voulu protéger des enfants en danger.

Les sanctions possibles ? De l'avertissement à l'interdiction définitive d'exercer.

Venez, dans le calme et le respect de chacun, nous aider à effectuer notre devoir de médecin et de citoyen : signaler les enfants maltraités sans risquer des poursuites de la part des auteurs présumés de violences ou des condamnations de l'ordre des médecins.

Jeudi 24 Novembre - de 14h à 16h - Chambre disciplinaire du Conseil National de l'ordre des médecins 4 rue Léon Jost - 75017 Paris - <https://www.stopviolencesmedecins.com/>

INTERNATIONAL

4bis - Communiqué Marche Mondiale des Femmes Québec sur les résultats des élections au Brésil

Nous saluons la victoire de Lula, et par conséquent, la défaite de Bolsonaro des élections présidentiels s'étant terminé dimanche dernier au Brésil.

Nous sommes en solidarité avec le peuple brésilien où la division s'est manifestée dans les résultats du scrutin.

Nous pensons particulièrement à nos camarades de la Marche mondiale des femmes du Brésil, et attendons avec impatience leurs réactions face à ces élections.

Nous résistons pour vivre, nous marchons pour transformer!

5 - L'Iran bientôt exclu de «la commission de la femme» de l'ONU

Des dirigeantes des Etats-Unis, du Canada et d'autres pays s'engagent pour écarter de l'ONU l'Iran, -élu membre de la commission de la femme en 2021 !- Un pays qui mène une répression brutale contre les femmes.

Mercredi 2 novembre, Kamala Harris, la vice président des Etats Unis, annonçait dans un communiqué : « Les Etats-Unis vont œuvrer avec leurs partenaires pour écarter l'Iran de la Commission des Nations unies dont les membres sont élus pour quatre ans »... « En niant les droits des femmes et en menant une répression si brutale contre son propre peuple, l'Iran a montré qu'il n'avait pas sa place dans cette commission », a-t-elle ajouté.

Lundi, au Canada, la Chambre des communes a adopté deux motions demandant le retrait de l'Iran de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW). Parmi les personnalités ayant défendu la motion, le journal «La presse canadienne» ne cite que des femmes : la porte-parole du Bloc québécois en matière de condition féminine, Andréanne Larouche ; la cheffe adjointe des conservateurs, Melissa Lantsman ; la ministre des Affaires étrangères, Mélanie Joly ; la vice-première ministre Chrystia Freeland et l'ex-première ministre canadienne Kim Campbell. Ces femmes politiques ont défendu la motion devant leur collègue, ou/et signé des tribunes et des appels.

En avril 2021 l'Iran avait pu intégrer cette commission de l'ONU, grâce au vote de quelques démocraties occidentales (dont possiblement la France). Une situation qui avait été dénoncée dans grand éclat.

Ce qui était déjà une aberration devient encore plus insupportable aujourd'hui et les dirigeantes qui veulent cette exclusion font référence aux récents événements. « Compte tenu de la mort brutale de [Masha Amini](#) aux mains du Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI), de la répression subséquente en Iran des Droits des femmes, des libertés civiles et de la liberté fondamentale, et de la longue histoire de graves violations des droits de la personne et de violence contre les femmes perpétrées par l'État iranien, cette Chambre déclare son soutien au retrait de l'Iran de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies » dit la motion de Melissa Lantsman.

L'ambassadeur d'Iran réagit : Bien sûr une telle exclusion ne rendra pas la liberté aux Iraniennes sur le champ mais au moins les mollahs ne pourront plus se servir de leur appartenance à la commission des femmes comme outil de propagande et de désinformation. D'ailleurs les autorités iraniennes n'ont pas tardé à réagir aux propos de Kamala Harris qualifiant la démarche de « une violation flagrante » de la politique intérieure iranienne, selon l'ambassadeur de Téhéran à l'ONU. « C'est devenu une habitude américaine d'abuser de concepts aussi importants que les droits humains et d'utiliser l'ONU et ses outils pour faire avancer ses objectifs politiques néfastes », aurait déclaré Amir Saïd Iravani.

Un Watch signale que la Nouvelle-Zélande et le Sénat des Pays-Bas ont également déclaré leur soutien à l'expulsion de l'Iran. L'Organisation *UN Watch* avait été la première à dénoncer l'élection de l'Iran en avril 2021 - révélant qu'au moins quatre démocraties occidentales avaient voté pour l'Iran-. « Il est évident qu'un régime qui persécute et assujettit les femmes n'aurait jamais dû être élu, et nous nous félicitons de cette décision qui annule cette obscénité », a déclaré Hillel Neuer, directeur exécutif de *UN Watch*. Compte tenu des engagements exprimés, il pense que le vote sera adopté par une majorité écrasante de 70 %.

Faut-il croire que les droits des femmes n'avancent que lorsqu'il y a des femmes au pouvoir ?

6 - Inspirées par les manifestations en Iran, les femmes afghanes continuent le combat

- Leela Jacinto - Article a été adapté de l'anglais par Cyrielle Cabot - www.france24.com

Depuis la prise du pouvoir des Taliban en août 2021, et malgré une sévère répression, les femmes afghanes manifestent régulièrement pour leur droit à l'éducation et à l'emploi. Le vaste mouvement de contestation qui a éclaté dans l'Iran voisin après la mort de Mahsa Amini leur a apporté un espoir : que cela entraîne des effets bénéfiques au-delà des frontières, jusqu'à elles.

Raihana M* était dans son salon, à Kaboul, la capitale de l'Afghanistan, lorsqu'elle a entendu parler pour la première fois des manifestations qui éclataient de l'autre côté de la frontière, en Iran. C'était fin septembre, peu de temps après la mort en détention de Mahsa Amini, une Kurde iranienne de 22 ans, arrêtée par la police des mœurs qui lui reprochait d'avoir enfreint le code vestimentaire strict de cette République islamique.

Depuis six semaines, son visage est devenu le symbole de la révolte de milliers d'Iraniens qui manifestent aux quatre coins du pays. Et malgré une répression sévère, le mouvement ne faiblit pas : de nouveaux rassemblements ont eu lieu dans plusieurs universités le samedi 29 octobre, notamment à Téhéran, Kerman et Kermanschah, tandis que le commandant en chef des Gardiens de la révolution, le général Hossein Salami assurait que la journée marquerait "la dernière journée des émeutes".

"Je me suis sentie solidaire" : "J'étais vraiment choquée et triste", se souvient Raihana. Cette assistante sociale afghane a vu les images des manifestations sur Manoto TV, une chaîne de télévision londonienne en perse. "En tant qu'Afghane, en tant que femme, je me suis sentie solidaire parce que nous vivons la même chose. Sauf que c'est pire pour les femmes en Afghanistan", explique-t-elle dans une interview téléphonique depuis Kaboul.

Depuis leur retour au pouvoir en août 2021, en Afghanistan, les Taliban ont progressivement rogné les libertés conquises par les femmes ces vingt dernières années. Ils ont largement exclu ces dernières des emplois publics, ont restreint leur droit à se déplacer et ont interdit l'accès des filles au collège et au lycée.

Face à ces images, Raihana s'est rapidement tournée vers les réseaux sociaux pour regarder des extraits vidéo des rassemblements partout en Iran. En parallèle, d'autres femmes afghanes ont commencé à faire de même. Quelques jours plus tard, une trentaine d'entre elles se rassemblaient devant l'ambassade d'Iran à Kaboul, scandant "Zan, zendagi, azadi !" (Femmes, vie, liberté, NDLR) - en écho au slogan utilisé par leurs voisins. D'autres tenaient des banderoles proclamant : "De Kaboul à l'Iran, dites non à la dictature !". La manifestation a été vite interrompue : des responsables Taliban sont venus disperser la foule, tirant en l'air et menaçant de frapper les participantes avec la crosse de leur fusil.

"Les Afghanes sont vraiment seules" : Lina Qasimi, elle aussi, suit de près la situation en Iran, avec ce même sentiment de solidarité. Depuis le retour des Taliban, cette adolescente ne peut plus aller au lycée. "Je me sens très proche de tout cela. C'est vraiment terrible. Personne ne devrait être tué pour avoir simplement montré ses cheveux", réagit-elle. "Mais en Afghanistan, il n'est pas seulement question de cheveux, il est question d'être une femme. Le simple fait d'en être une est un problème pour les Taliban", déplore-t-elle.

Raihana et Lina Qasimi ont ainsi été frappées par les images d'hommes iraniens rejoignant les femmes au sein des cortèges. « En Iran, tout le monde se lève. Les femmes et les hommes manifestent ensemble », s'étonne Raihana. "En Afghanistan, ce n'est pas comme ça - les gens ont tellement peur. Les Afghanes sont vraiment seules."

"C'est vrai. Les Iraniennes bénéficient d'un soutien considérable de la part des hommes. Les Afghanes n'ont pas cela", abonde Tamim Asey, cofondateur de l'Institut d'études sur la guerre et la paix basé à Kaboul, et ancien vice-ministre afghan de la Défense. Pour cause, "les Afghans ont souffert de 40 ans de guerre, de violences, de meurtres... Et les Taliban exercent une pression énorme sur les hommes : si des femmes manifestent, les autorités trouvent leurs maris, leurs pères, leurs frères et les arrêtent", explique-t-il.

Des Afghanes sont descendues dans les rues dès les jours qui ont suivi le retour des Taliban. Selon plusieurs groupes de défense des droits humains, la répression a été brutale, visant les participantes mais aussi leurs parents masculins. Dans un rapport publié mi-octobre, l'ONG Human Rights Watch détaille le cas de trois femmes arrêtées avec leurs maris et leurs enfants puis séparées en détention et gravement torturées. Parmi elles figure Tamara Paryani. Cette dernière s'était filmée en janvier en train d'implorer de l'aide au moment où les Taliban faisaient irruption dans sa maison. Elle avait participé à une manifestation réclamant le droit à l'éducation et au travail.

"Le soutien international aux femmes iraniennes est phénoménal" : Pourtant, malgré cette violente répression, le mouvement de contestation se poursuit. Des manifestations ont encore éclaté dans plusieurs villes, notamment à Kaboul, Mazar-e-Sharif, Herat et Bamiyan après l'attaque, le 1er octobre, d'un centre éducatif de la capitale qui a tué plus de 50 étudiants, principalement des étudiantes.

Tandis que le soutien de la communauté internationale aux femmes afghanes semble s'essouffler, le mouvement de contestation en Iran a suscité des réactions dans le monde entier. Samedi 22 septembre, environ 80 000 personnes se sont ainsi réunies à Berlin pour soutenir leur cause tandis que plusieurs célébrités, à l'image de l'actrice française Juliette Binoche, se sont filmées en train de se couper les cheveux dans une vidéo partagée des milliers de fois sur les réseaux sociaux.

"Le soutien international aux femmes iraniennes est phénoménal. Le président américain Joe Biden, le secrétaire d'État Antony Blinken, des acteurs, des stylistes et des célébrités... Tous ont exprimé leur soutien aux manifestants iraniens", énumère Tamim Asey. "Il n'en va pas de même pour les Afghanes. Pourtant, ce sont elles qui sont à l'origine de ce mouvement de protestation - il y a eu un effet d'entraînement. Et elles élèvent leur voix contre un régime beaucoup plus brutal et dogmatique", estime l'ancien ministre..

Alors comment expliquer cette différence de considération de la part de la communauté internationale ? "Au cours des vingt dernières années, les pays occidentaux ont soutenu les femmes afghanes sous diverses formes. Aujourd'hui, ils estiment qu'ils en ont fait beaucoup et qu'il est maintenant temps, pour les Afghanes, de prendre le relais. À l'inverse, en Iran, ce soutien n'existait pas avant", analyse-t-il.

Un soutien en ligne, dans la peur de la répression : Craignant la répression, Lina Qasimi et ses amies ont préféré montrer leur soutien à leurs sœurs iraniennes via les réseaux sociaux et éviter la rue. Leur solidarité en ligne s'exprime par ailleurs souvent par des "stories" - qui expirent généralement après 24 heures - plutôt que par des posts plus pérennes.

"C'est le seul moyen, pour moi, de dire quelque chose. C'est trop dangereux de poster un message critique. Les Taliban risquent de nous retrouver et ils peuvent faire n'importe quoi", craint l'adolescente. Et d'insister : "nous ne pouvons rien faire. Même si nous ne faisons qu'aller à l'extérieur, nous avons peur de ne pas revenir à la maison."

Si Lina Qasimi est aujourd'hui privée d'éducation, à 26 ans, Raihana fait partie des rares femmes d'Afghanistan à avoir encore son emploi. Mais la peur fait aussi partie intégrante de son quotidien. L'humanitaire, qui travaille au sein d'une ONG internationale et qui a préféré

garder l'anonymat pour des raisons de sécurité, a dû adopter l'abaya, une robe longue qui couvre l'ensemble du corps. Chaque jour, à bord d'une voiture de fonction, ses collègues - hommes et femmes - et elle, empruntent des itinéraires différents pour éviter les postes de contrôle des Taliban lorsqu'ils vont apporter leur aide à la population.

"Les manifestations en Iran sont centrées sur la question du voile, puis, par extension, sur la liberté. L'éducation des filles et des femmes n'y est pas un problème. En Afghanistan, les femmes manifestent pour leurs droits fondamentaux et leur survie", rappelle Barnett Rubin, spécialiste de l'Afghanistan.

Vers un effet domino ? : Depuis Kaboul, Raihanna a désormais un espoir : que les manifestations en Iran apportent des changements jusque dans son pays. "Si les protestations mènent à quelque chose, si le gouvernement iranien fait des concessions et que les restrictions sur le hijab changent, je pense que les Taliban le verront. Ils comprendront que s'ils continuent comme ça, une situation similaire pourrait arriver ici", espère-t-elle.

Un optimisme que ne partage pas Tamim Asey. "Je pense que les talibans se soucient à peine de ce mouvement et n'ont absolument pas peur d'un débordement en Afghanistan", estime cet ancien ministre, affirmant que les principales préoccupations de Kaboul vis-à-vis de Téhéran portent sur les questions frontalières, notamment le trafic de drogue et les migrations.

Quoiqu'il en soit, que le mouvement iranien finisse par déborder en Afghanistan ou non, les images des Iraniennes dans les rues apportent un important soutien moral aux Afghanes. Dans cette lutte commune contre des Républiques islamiques, des deux côtés de la frontière, les femmes se montrent déterminées à maintenir la pression pour leurs droits.

**Les prénoms ont été modifiés*

7 - Sanctionner la République islamique d'Iran à travers le sport ! - Ligue du Droit International des Femmes

La première exigence du Collectif Paris 2024 à l'adresse du CIO a été de demander l'exclusion de la République islamique d'Iran des compétitions internationales en rappelant que l'Afrique du Sud l'avait été pendant 30 ans pour cause de «crime» d'apartheid racial, qualification retenue par les Nations-Unies.

Il est temps que le monde du sport et les Nations-Unies réalisent comme le précise la Résolution du 6 octobre du Parlement Européen, que la discrimination des femmes en Iran est « systématique » et que « le port obligatoire du hijab est devenu un instrument de répression des femmes, qui sont privées de leur liberté et de leurs droits en Iran; que les femmes qui sont vues en public sans foulard sont fréquemment harcelées, emprisonnées, torturées, flagellées et même tuées pour avoir défié ces lois répressive ».

Le CIO et la FIFA vont-ils enfin entendre la voix d'athlètes Iraniens qui ont lancé une pétition demandant au CIO et à la FIFA de suspendre la République islamique d'Iran des compétitions internationales

8 - Communiqué : Le Parlement Européen réagit à la mort de Mahsa Jina Amini - LDIF, Libres Mariannes, Regards de Femmes

Le 6 octobre 2022, le Parlement Européen a adopté une « Résolution sur la mort de Mahsa Jina Amini et la répression des manifestants pour les droits des femmes en Iran » qui a suivi cet événement.

La résolution avait été déposée au nom de quatre groupes sur les six composant le parlement : le *Parti PE* (LR en France), *Renew*, (partis de la majorité présidentielle en France), *Socialisme*

et Démocratie (PS et Place publique en France) *The Left* (LFI en France). Cette résolution a été votée par ces mêmes groupes, sauf deux députés irlandais d'extrême gauche, inscrits au groupe *The left*,

Parmi les « considérants » justifiant les termes de la résolution, le Parlement a mis en exergue le rôle d'initiatrices des femmes dans les mouvements de révolte suite à la mort de Mahsa Amini et la reconnaissance de la relation entre les violences extrêmes visant les femmes et l'obligation du port du voile instaurée par la République Islamique d'Iran :

§.B (...) ces manifestations sont nées de l'initiative de femmes réclamant des explications sur la mort de Mahsa Jina Amini et plaidant pour la fin des violences et de la discrimination à l'égard des femmes en Iran, en particulier de l'obligation de porter le voile; que les manifestations des femmes ont suscité la solidarité des hommes, ce qui a déclenché dans tout le pays un mouvement de protestation en faveur d'une réforme

§.G (...) le port obligatoire du hijab est devenu un instrument de répression des femmes, qui sont privées de leur liberté et de leurs droits en Iran; que les femmes qui sont vues en public sans foulard sont fréquemment harcelées, emprisonnées, torturées, flagellées et même tuées pour avoir défié ces lois répressive »

La résolution comprend vingt-quatre points portant notamment sur la condamnation de la mort de Mahsa Amini, la solidarité avec les « jeunes femmes iraniennes qui dirigent les manifestations », le « soutien aux aspirations du peuple iranien » et des exigences à l'égard du pouvoir en place pour que cesse la répression et que soient libérées les personnes arrêtées.

Parmi les formulations importantes à signaler on retiendra que la discrimination à l'égard des femmes est qualifiée de « systématique » et « systémique » :

§ 8. « Condamne la discrimination systématique que la République islamique exerce à l'encontre des femmes et d'autres groupes vulnérables au moyen de lois et de règlements qui restreignent lourdement leurs libertés et leurs droits, notamment la loi dégradante relative au port du voile obligatoire et son application abusive, les graves restrictions des droits des femmes en matière de santé sexuelle et génésique, et les violations des droits politiques, sociaux, économiques, culturels et de la personne des femmes; demande aux autorités iraniennes d'abroger rapidement les lois qui imposent le port du voile obligatoire aux femmes et aux filles, de supprimer la « police des mœurs » ainsi que de mettre un terme à la discrimination systémique à l'encontre des femmes dans tous les domaines »

Il est important de relever que le Parlement européen établit un lien implicite entre les violences visant les femmes en Iran pour avoir mal porté le voile, et la dangerosité des actions de lobbying d'ONG islamistes pour promouvoir le port du voile :

§23. »(...) se déclare préoccupé par le lobbying continu exercé auprès des institutions européennes par des associations islamistes réactionnaires, qui peut s'apparenter à une ingérence étrangère dans nos démocraties; »

La résolution s'adresse explicitement à la fois aux instances européennes (l'Union et ses Etats membres) et aux Nations-Unies, en particulier à leur Conseil des droits de l'Homme.

§ 17 « (...) demande au Conseil des droits de l'homme des Nations unies de mettre en place un mécanisme international d'investigation et d'imputabilité pour les violations des droits de l'homme commises par le gouvernement iranien ».

Ce texte doit nous servir de référence pour les démarches à entreprendre afin d'obtenir des Nations Unies que le régime d'apartheid sexuel imposé aux femmes par la République

Islamique d'Iran à travers l'obligation du port du voile, soit qualifié de crime contre l'humanité, comme l'a été le régime d'apartheid racial d'Afrique du Sud.

La venue des prochains Jeux olympiques à Paris, où vont venir participer de nombreuses sportives obligées de porter le voile par leur pays d'origine, dont l'Iran, doit être l'occasion de s'appuyer sur la résolution du Parlement européen pour faire entendre cette revendication.

9 - Droits des femmes : en Afrique, des luttes d'un nouveau genre - Coumba Kane - www.lemonde.fr

Etre une femme en Afrique, c'est, plus qu'ailleurs, subir une existence jalonnée de violences. « L'Afrique est la région du monde où les femmes ont le plus de risques d'être tuées par un partenaire intime ou un membre de la famille », révèle une étude de l'ONU Femmes publiée en 2019. Parmi les pays les plus dangereux pour elles figure l'Afrique du Sud : chaque heure, en moyenne, trois femmes y meurent sous les coups de leur conjoint.

Les féminicides, fléau mondial, fauchent en premier lieu les femmes de la famille, les travailleuses du sexe mais aussi des femmes âgées recluses ou des fillettes orphelines accusées de sorcellerie dans des pays ravagés par la guerre, comme en République du Congo (RDC). Un acte d'anéantissement qui s'inscrit souvent dans un continuum de brutalités physiques, sexuelles, psychologiques et économiques.

Qualifiées par l'ONU de « violation des droits humains la plus répandue mais la moins visible au monde », les violences basées sur le genre affectent massivement les Africaines. En 2018, une enquête de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) révélait que 65 % des femmes en Afrique centrale et 40 % en Afrique de l'Ouest ont subi des violences. Des chiffres en deçà de la réalité, précisent les associations de défense des droits des femmes. En effet, la peur de la stigmatisation décourage trop souvent les victimes de dénoncer leur agresseur. Au Niger, 99 % des victimes de viols ne saisissent pas la justice. Et quand elles le font, les condamnations ne sont pas à la hauteur de la gravité des faits.

Mariages forcés, violences conjugales... : Pourtant, la lutte contre les violences basées sur le genre s'est peu à peu inscrite dans les agendas politiques des Etats africains ces dernières années. Numéros verts, ministère de la femme, programmes d'autonomisation financière... Autant de gages donnés par les pays africains aux bailleurs de fonds internationaux comme preuves de leur engagement envers les droits des femmes.

Reste que ces politiques du genre peinent à produire des résultats efficaces. « Toutes ces campagnes [sur le genre] ne remettent pas en cause les dynamiques de pouvoir qui sous-tendent les relations hommes-femmes », déclarait en janvier au *Monde* la sociologue Fatou Sow. L'universitaire pointait l'effet pervers des petits prêts financiers accordés aux femmes par les Etats et les ONG pour réduire les inégalités de genre : « Plutôt que d'octroyer des microcrédits aux femmes, il faudrait leur permettre d'accéder à tous les secteurs d'activité, y compris ceux préemptés par les hommes, en les formant, en les équipant et en les finançant correctement. Au risque sinon de contribuer à entretenir leur relégation sociale. »

La domination masculine se mesure également à l'aune de l'indice d'inégalité de genre (IIG) établi par l'ONU et qui place nombre d'Etats subsahariens en queue de peloton. Sur 162 pays, le Sénégal se classe au 130^e rang, le Burkina Faso au 147^e, le Mali au 158^e. Ces données qui datent de 2019 n'intègrent pas les reculs enregistrés suite à la crise sanitaire liée au Covid-19.

L'Afrique subsaharienne affiche le taux de mortalité de femmes en couches le plus élevé au monde. Derrière ces chiffres se cachent des violences protéiformes qui parfois se cumulent,

surtout pour les femmes les plus démunies. Il s'agit des mariages précoces ou forcés, des violences conjugales et sexuelles, de la confiscation des ressources économiques. Mais le pic du danger est atteint au moment de donner la vie. Car même si des progrès notables en matière de santé maternelle ont été réalisés ces dernières années, l'Afrique subsaharienne affiche toujours le taux de mortalité de femmes en couches le plus élevé au monde, notamment chez les adolescentes.

En Guinée, 97 % des femmes sont excisées : A ce sinistre tableau s'ajoute la persistance des mutilations génitales féminines, pratiquées dans des proportions effroyables. En Guinée, 97 % des filles et femmes ont été excisées, et près de 90 % dans les régions du centre-est du Burkina Faso. Au Sénégal, un quart des plus de 15 ans ont été excisées. Au Mali, l'un des trois pays africains à n'avoir pas criminalisé l'excision (avec la Sierra Leone et le Libéria, la proportion monte à 73 % chez les filles âgées de moins de 14 ans et à 89 % chez les 15-49 ans.

Pourtant, la pratique est interdite dans une cinquantaine de pays. Mais les Etats africains signataires de traités internationaux garantissant la lutte contre ces violences peinent à faire appliquer leurs engagements, et ce malgré l'adoption de lois plus sévères ces dernières années. Les autorités politiques sont en réalité entravées par le droit coutumier, souvent prééminent sur le droit moderne, notamment en zone rurale. Une supériorité qui favorise une culture de l'impunité, comme en Guinée, où les arrangements à l'amiable entravent la judiciarisation des affaires de violences sexuelles.

C'est face à ce constat d'inefficacité des institutions qu'ont émergé de nouveaux acteurs engagés pour changer les mentalités et protéger la vie des femmes. Là où les campagnes publiques de sensibilisation échouent à convaincre des époux ou des hommes de bannir la violence contre elles, chefs religieux, autorités traditionnelles et femmes influentes apparaissent comme des intermédiaires plus légitimes que les ONG, celles-ci étant souvent perçues comme éloignées des réalités des populations.

Ce sont ainsi les «*fiosron*», au Togo, qui parlent à l'oreille de leurs chefs de mari pour qu'ils sermonnent un époux maltraitant. Au Tchad, où 60 % des filles sont mariées avant 18 ans, les «*uper banat*» («*filles*», en arabe), de jeunes militantes féministes, jouent les médiatrices auprès des familles.

Au Sénégal, des imams s'impliquent : Au Sénégal, pays où les féminicides défraient régulièrement la chronique, quelques imams s'impliquent également. Lors du prêche du vendredi, ils enjoignent les maris à ne pas violenter leurs épouses. Aussi, depuis 1995, le Réseau Islam et Population réunit des savants musulmans. Ils parcourent le pays armés d'argumentaires religieux pour convaincre par exemple les maris de l'importance d'espacer les grossesses pour protéger la vie des mères et du caractère licite de la contraception.

Un travail qui rencontre néanmoins de fortes résistances dans un pays en proie à une poussée ultraconservatrice ces dernières années. «*La plupart des religieux compliquent notre action de sensibilisation contre le mariage des enfants ou l'excision. Ils nous accusent d'être des toubabs et de vouloir détruire nos traditions. Or ce sont eux que les populations écoutent* », déplore Fatimata Sy, présidente de l'Association sénégalaise pour l'avenir de la femme et de l'enfant, qui intervient dans le nord du Sénégal.

«*Nos grand-mères nous rétorquent qu'elles ont été excisées et que c'est une bonne pratique* », regrette Fatimata Sy

L'instrumentalisation politique du concept de «*genre*» entrave également l'action des médiateurs. «*Nous n'employons plus ce mot dans nos campagnes et ateliers, car les religieux l'associent à la promotion de l'homosexualité. Nous parlons de "lutte contre les violences*

faites aux femmes et aux filles", sinon les gens ne nous écoutent pas ou peuvent être agressifs », explique Fatimata Sy. Preuve de cette pression, le ministère sénégalais de la femme a été rebaptisé en septembre lors de la nomination du nouveau gouvernement. Disparue la mention de «genre» dans son intitulé, le ministère est désormais chargé « de la femme, de la famille et de la protection de l'enfance ».

Par ailleurs, ces intermédiaires rencontrent une autre limite majeure : celle de certaines aînées, dont le soutien est souvent indispensable pour faire cesser certaines pratiques. Sur l'excision par exemple, comme le constate Fatimata Sy :

« Nos grand-mères continuent de nous rétorquer qu'elles ont été excisées et que c'est une bonne pratique. Ces convictions sont un frein à la lutte, car ce sont elles, souvent, qui font mutiler leurs filles et petites-filles. »

Intériorisation des stéréotypes sexistes : Il leur faut aussi lutter contre l'intériorisation des stéréotypes sexistes par les femmes elles-mêmes. Ainsi au Niger, 60 % des femmes interrogées dans une étude du ministère de la population affirment qu'« un homme a le droit de battre son épouse quand elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui ou qu'elle polémique avec lui ». Selon la même étude, « plus de trois femmes sur dix (35 %) justifient ce comportement quand la femme brûle la nourriture ».

A l'heure où les voix des féministes du continent rencontrent de plus en plus d'écho, le soutien aux intermédiaires communautaires et à la scolarisation de masse des filles apparaît cruciale pour endiguer l'épidémie silencieuse des violences basées sur le genre. « La vie des Africaines compte si peu. Cela doit cesser », somme Fatimata Sy.

Dossier réalisé en partenariat avec le Fonds français Muskoka.

10 - La Belgique légifère contre le féminicide - Anne-Sophies Gayet - www.euractiv.fr

Suite au meurtre d'une jeune Espagnole à Bruxelles la semaine dernière, le gouvernement belge a décidé que le féminicide se verra attribuer un statut spécial dans le droit pénal. Il a adopté un texte concernant le féminicide en première lecture en conseil des ministres le vendredi 28 octobre. Il s'agit d'un projet de loi-cadre qui définit officiellement le féminicide. Il distingue notamment plusieurs formes de féminicides (intimes, non intimes et indirects) et définit différentes formes de violence qui peuvent précéder ce type de crime, comme la violence sexuelle ou psychologique.

Statistiques et formation : La future loi permettra également la collecte de données statistiques sur le féminicide dans le pays. Afin d'évaluer l'ampleur du problème et ses caractéristiques, un rapport annuel sera publié, lequel contiendra les principales statistiques, les caractéristiques des victimes et des auteurs ainsi que la relation entre la victime et l'auteur.

Tous les deux ans, une étude sera également réalisée et un comité interdisciplinaire analysera la question afin d'identifier les lacunes et de formuler des recommandations au gouvernement. En outre, le texte proposé prévoit de former les policiers et les magistrats sur le sujet.

Afin de mieux évaluer le risque encouru par une victime ou la dangerosité des auteurs, la police et la justice devront utiliser un outil d'évaluation et de gestion des risques pendant l'enquête, « un processus presque unique au monde », selon la secrétaire d'État belge à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité Sarah Schlitz. L'objectif global est d'améliorer les droits et les protections des victimes de féminicides, a-t-elle annoncé

Une première à l'échelle européenne : En Belgique, au moins 19 féminicides ont été commis cette année. Le plus récent a eu lieu jeudi dernier. Selon plusieurs médias belges, la victime, une jeune Espagnole de 23 ans, a été retrouvée poignardée dans un appartement à Bruxelles.

Son ex-compagnon, un Espagnol de 24 ans, était venu en Belgique pour tenter de la convaincre de revenir avec lui. Il l'a ensuite poignardée à plusieurs reprises avant de tenter de se suicider en sautant par une fenêtre. Il a été emmené à l'hôpital et a été arrêté.

En raison de l'absence de statistiques officielles sur le nombre de féminicides, c'est la société civile qui s'est chargée de recenser ces crimes sur la base des articles publiés dans les médias d'information. Selon Stop féminicides, un site internet dédié aux féminicides en Belgique, il y a eu au moins 22 féminicides en 2021, 27 en 2020, 24 en 2019, 39 en 2018 et 43 en 2017. Toutefois, on considère que ces chiffres restent en dessous de la réalité.

Annika Ojala, chargée de campagne Droits et Démocratie pour les Verts/ALE au Parlement européen a commenté l'annonce de la proposition de loi de la Belgique : « Sous l'impulsion de la secrétaire d'État écologiste Sarah Schlitz, la Belgique vient d'entrer dans l'histoire en étant le premier pays européen à proposer une loi contre le féminicide ! C'est une victoire considérable pour la société civile, les familles des victimes et les féministes de toute l'Europe ».

La secrétaire d'État belge a répondu qu'il s'agissait « d'une réponse sensée aux nombreuses demandes de la société civile, dans le prolongement des efforts déployés par celle-ci », ainsi que « d'un grand pas vers la fin du féminicide ». Elle espère également que la Belgique pourra être « une source d'inspiration pour les autres États membres », même si le féminicide est déjà inscrit dans les codes pénaux de l'Espagne (2004) et de l'Italie (2013).

TEXTES, COMMUNIQUÉS

11 - Les femmes doivent-elles subir et mourir ? Alexandra Richard, condamnée à 10 ans de réclusion - Les effronté-es

Le 26 octobre 2022, la chambre criminelle de la Cour de cassation, dans un arrêt laconique a scellé le sort d'Alexandra Richard, et refusé, alors qu'il lui était possible de le faire, d'interpréter le droit à la lumière du défi civilisationnel de notre époque : celui d'une Justice protectrices des femmes victimes de violences masculines.

Premièrement, la Cour de cassation a jugé que la motivation de l'arrêt de la Cour d'assises d'appel était suffisante et n'avait pas à être motivée spécifiquement sur la question de la légitime défense.

A une époque où la Justice doit s'affirmer comme protectrice de la société, comme étant en mesure de juger de la complexité des rapports sociaux et des individus, la Cour de cassation a fait le choix contraire en jugeant qu'une motivation omettant des faits essentiels était suffisante pour condamner une femme, victime de violences conjugales, à une peine de 10 ans de prison.

- Est-il objectif et sérieux que cette décision de Justice ait omis de mentionner les violences conjugales antérieures commises et reconnues à l'encontre de l'auteure des faits ?

- Est-il raisonnable que cette décision de Justice ait omis de mentionner l'extrême dangerosité du conjoint d'Alexandra Richard (déjà condamné pour avoir tiré avec une arme à feu sur un inconnu par pure jalousie - il était décrit par ses proches comme incontrôlable quand il buvait, violent et menaçant), les violences psychologiques, sexuelles et physiques habituelles qu'il exerçait sur Alexandra Richard, mais aussi sur son ancienne compagne ?

- Est-il compréhensif que cette décision de Justice ait omis de mentionner que le conjoint d'Alexandra Richard, ait consommé au moment des faits plus de 10 verres de whisky coca au point d'avoir plus de 2g d'alcool dans le sang à 17h, lors d'un dimanche en famille en présence

de 5 enfants ?

La Justice doit juger une personne et le contexte global dans lequel elle a commis ces faits. Ne pas exiger un jugement de qualité, c'est se soumettre à l'arbitraire.

Deuxièmement, la Cour de Cassation a jugé que la circonstance aggravante de violences sur concubin devait être appliquée de façon objective quand bien même l'auteur, en l'occurrence une femme, avait été victime de violences.

Que de chemin parcouru depuis le 8 mars 2005, date à laquelle était déposée une « Proposition de loi tendant à lutter contre les violences à l'égard des femmes et notamment au sein des couples » qui a ajouté à l'homicide volontaire la circonstance aggravante lorsque celui-ci était commis par le conjoint.

La Cour de Cassation a fait le choix de dénaturer cette proposition de loi en appliquant cette circonstance aggravante de manière systématique sans tenir compte de l'esprit de cette loi.

Cet arrêt de la Cour de Cassation est décevant, compte tenu des engagements public nombreux pris par les plus hautes autorités mondiales, européennes et françaises pour lutter contre ce que tou-ttes conviennent de nommer une urgence sociale :

- M. François Molins, procureur général près la Cour de cassation, disait pourtant devant ses pairs en 2019 que « le combat contre ces violences (faites aux femmes), contre ce fléau, est une vraie cause nationale et représente pour tous les acteurs judiciaires un immense défi. »

- En signant la Convention d'Istanbul la France reconnaît « que la nature structurelle de la violence à l'égard des femmes est fondée sur le genre, et que la violence à l'égard des femmes est un des mécanismes sociaux cruciaux par lesquels les femmes sont maintenues dans une position de subordination par rapport aux hommes ».

- Le Parlement européen le 21 octobre 2021 a lui aussi rappelé dans une résolution que la violence conjugale « est un problème social grave et souvent à long terme et dissimulé, qui provoque un traumatisme psychologique et/ou physique systématique aux lourdes conséquences pour les victimes ainsi qu'avec de graves répercussions sur le bien-être émotionnel, économique et social de toute la famille, l'auteur de la violence étant une personne en qui la victime devrait pouvoir avoir confiance »

Cet arrêt est donc très inquiétant pour toutes les femmes, mais aussi pour toute la société, car il fragilise la démocratie en renforçant encore l'indignation et les doutes légitimes du peuple à l'égard des institutions judiciaires quant à leur volonté réelle et leur capacité à remplir leur office : à savoir protéger les femmes et les plus faibles et ainsi rétablir l'équilibre des forces.

Cet arrêt doit interroger le Gouvernement sur la défaillance des institutions judiciaires et sur une question aussi essentielle que délicate : Les magistrats sont-ils, en raison de leur formation et leur culture juridique conservatrice et donc forcément patriarcale, des verrous qui bloquent le progrès civilisationnel, neutralisant les lois ?

Quelle part de responsabilité dans les bilans victimologiques désastreux concernant le nombre de femmes et d'enfants victimes, qui ne baisse jamais ?

On est en droit de le penser, alors que déjà les magistrats des cours suprêmes italienne et portugaise ont été condamnés par la CEDH (Cour Européenne des Droits de l'Homme) pour le sexisme des raisonnements qui dictent leurs décisions, et qu'une requête contre les magistrats Français est pendante devant les juges de Strasbourg (dans l'affaire dites "Julie").

Alexandra Richard ne se soumettra pas, pour elle, pour ses trois enfants qui attendent sa libération pour être heureux, pour la vérité, pour la dignité de toutes les femmes qui vivent dans un pays qui a failli gravement à les protéger de leurs conjoint, à garantir le respect

effectif de leurs droits et libertés les plus essentiels : elle saisira la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Collectif associatif de soutien à Alexandra Richard - A Paris le 4 novembre 2022

Soutenez la cagnotte pour Alexandra

12 - #MeToo a 5 ans : longue vie à #MeToo! - Suzy Rojzman - liberation.fr

«C'est la justice qui doit s'occuper de ces affaires et non pas un déballage de dénonciations sur les réseaux sociaux», nous disent-ils encore aujourd'hui. Comprenez tout d'abord une chose : ça ne fait jamais plaisir à une victime d'étaler publiquement ce qu'elle a subi, c'est très douloureux mais elle n'a pas le choix quand elle n'est absolument pas entendue.

Ok, faire appel à la justice donc. C'est bien ce qu'avait décidé le MLF dans les années 70 . La décision n'avait pas été facile à prendre, beaucoup de discussions avaient eu lieu et le MLF a été critiqué par une partie de l'extrême gauche, mais cahin caha, il s'est tenu à cette décision.

L'inceste, c'est quoi ça ? : Première surprise : à part une loi sur le viol, totalement obsolète, pas de loi réprimant l'ensemble des violences. Les violences conjugales, connaît pas, surtout les violences psychologiques dans le couple ; le harcèlement sexuel au travail ou dans la rue, inconnu au bataillon ; les mutilations sexuelles, pas vu passer ; l'inceste, c'est quoi ça ? Et cela, dans les années 70 dans une nation «civilisée».

Le mouvement féministe a dû se battre pied à pied pour arracher des lois réprimant ces violences. Une grande cohérence donc de la part des féministes : non seulement nous voulions faire appel à la justice mais nous faisons aussi son travail en formulant ce que la loi devait réprimer. Avec quelles difficultés ! Avec quels pinaillages pour ne pas trop accabler les agresseurs ! Et l'arsenal législatif n'est toujours pas complet. C'est vraiment la politique des tout petits pas !

Après, autre paire de manches : faire appliquer ces lois. Tâche dont nous ne sortons toujours pas. Les faits sont désormais connus : beaucoup de non-lieux et de classements sans suite, très peu de condamnations, lenteur extrême de la justice, victimes se sentant malmenées. Comment peut-on s'étonner encore aujourd'hui de la difficulté qu'elles ont à déposer plainte ? Elles se débattent avec ce qui les ronge à petit feu. L'impunité des agresseurs les détruit et elles se heurtent au mur de la justice. Et donc, mondialement, utiliser massivement les réseaux sociaux a représenté une solution, difficile certes, mais une solution. Et la multiplicité des «je» est devenue «nous». Et un véritable mouvement s'est créé qui a réussi à faire régresser la tolérance sociale vis-à-vis des violences, partout, tout le temps. Il n'était que temps !

Chape de plomb : Nous nous méfions cependant. Nous nous méfions car nous connaissons l'histoire. A la fin des années 80, la violence de l'inceste a été largement dénoncée, déjà grâce aux féministes. La loi concernant les délais de prescription a été modifiée pour la première fois en 1989. Et puis... plus rien. La chape de plomb s'est solidement refermée jusqu'à ce que le scandale éclate de nouveau ces dernières années. Nous restons aux aguets.

Alors oui, #MeToo devra vivre tant que la justice ne fera pas son travail de savoir entendre la parole des victimes, de marquer l'interdit des violences en condamnant les agresseurs.

Nous avons fait le choix de faire appel à la justice, ne nous faites pas regretter ce choix plus longtemps !

13 - Gestation pour autrui : entre altruisme et marchandisation du corps des femmes - tv5monde.com

Classée sans suite - ainsi s'achève l'enquête lancée en mai 2022 à la suite de l'accouchement en France d'une mère porteuse ukrainienne. Une décision que déplorent les associations anti-GPA, qui s'inquiètent des conséquences de la gestation pour autrui, pour la santé des femmes et de la société.

Depuis l'invasion de l'Ukraine, la France a accueilli environ 100 000 réfugiés, dont 90 % sont des réfugiées. Parmi elles, des femmes enceintes. Et parmi ces femmes enceintes, certaines avaient, avant la guerre, signé un contrat de GPA avec un couple français - en Ukraine, la GPA est légale. Elles sont venues accoucher en France pour y remettre le bébé à leurs commanditaires : "Il est prévu que la mère accouche faussement sous X, que le père fasse une reconnaissance prénatale et que son ou sa conjointe dépose une requête en adoption plénière de l'enfant du conjoint", explique l'association française Juristes pour l'enfance, qui milite contre la GPA.

Enquêtes pour "abandon d'enfants"

Pour l'association, l'accouchement sous X en France de ces mères porteuses ukrainiennes sous contrat avec des couples français constitue une manière de contourner l'interdiction de la gestation pour autrui en France, la guerre en Ukraine servant de "prétexte". C'est ainsi qu'en mai 2022, Juristes pour l'enfance portait plainte contre X auprès de la justice de cinq villes françaises pour "provocation à l'abandon d'enfant". L'un des procureurs avait ouvert une enquête préliminaire pour "provocation à l'abandon d'enfant", "entremise entre un couple et une personne acceptant de porter l'enfant" et "substitution volontaire, simulation ou dissimulation ayant entraîné une atteinte à l'état-civil d'un enfant".

"Nous espérons contribuer à ce que la justice se saisisse de ces affaires, que des enquêtes soient ouvertes, que des poursuites soient menées. Ces faits sont constitutifs d'un délit pénal", déclarait alors la directrice juridique de Juristes pour l'enfance, Aude Mirkovic. Elle souhaitait ainsi "contribuer à mettre fin à l'impunité en France" dans les affaires de GPA.

Importer la GPA ?

"C'est la situation de guerre en Ukraine qui a amené ces couples à prendre cette décision" exceptionnelle de faire venir et accoucher la mère porteuse en France, expliquait Me Clélia Richard, avocate de cinq couples concernés. "Il n'y a pas de volonté d'importer la GPA". Elle a qualifié les plaintes de Juristes pour l'enfance d'"opération de communication assez indécente". "Ces plaintes sont vouées à l'échec techniquement. Pour déposer plainte, il faut être une victime directe", ce qui n'est pas le cas de l'association, a-t-elle rappelé.

Le 11 octobre 2022, le procureur de la ville de Saintes décide de classer l'affaire sans suite. Juriste pour l'Enfance dénonce une décision qui protège les sociétés qui, peu à peu, importent la GPA en France, rend le pays complice de la marchandisation du corps des femmes et prive les mères porteuses de la protection de la loi française.

Des féministes anti-GPA

Ana-Luana Stoicea-Deram est l'une des trois coprésidentes de la Coalition internationale pour l'abolition de la maternité de substitution. Constituée en 2018 par quatre associations françaises, la coalition regroupe aujourd'hui une quarantaine d'associations ou de mouvements féministes de 13 pays différents qui veulent "agir pour que les femmes ne soient pas utilisées, ni par les hommes, ni par qui que ce soit, au bénéfice d'un marché," explique Ana-Luana Stoicea-Deram.

Les membres de cette coalition se réclament de l'égalité entre les femmes et les hommes ; ils militent pour la reconnaissance de toutes les sexualités, pour le droit à l'avortement et

l'adoption pour tous, mais demandent l'interdiction de la gestation pour autrui. Ils analysent la GPA non pas comme une technique médicale, mais comme "une pratique sociale réactionnaire qui entretient l'ordre patriarcal établi, dans laquelle une femme accepte, ou est amenée à accepter, de porter un enfant pour le remettre, en général dès sa naissance, aux personnes qui lui ont demandé de le faire. La femme ne sert que de contenant", explique Ana-Luana Stoicea-Deram.

Entretien avec Ana-Luana Stoicea-Deram, présidente de la coalition internationale pour l'abolition de la maternité de substitution.

Terriennes : Comment la guerre en Ukraine a-t-elle modifié les conditions des GPA dans cette région du monde ?

Ana-Luana Stoicea-Deram : En Ukraine, la GPA est légale depuis plusieurs années, mais une vraie marchandisation du corps des femmes s'est mise en place depuis le début de la guerre, en 2014. Avant 2022, la guerre avait déjà fait plus de deux millions de déplacé-e-s en Ukraine, dont de nombreuses femmes. Or beaucoup de mères porteuses sont originaires du Donbass : ce sont des femmes qui ont dû quitter leur région d'origine, qui ont été déplacées à l'intérieur du pays et ne disposaient pas de ressources suffisantes pour faire vivre leurs familles. Alors elles sont devenues mères porteuses.

Et depuis le 24 février 2022 ? : Ce que la guerre qui a éclaté en février 2022 a montré, c'est l'ampleur du marché et à quel point les enfants ne sont pas protégés et sont laissés au bon vouloir des agences.

Elle montre aussi que les femmes sont dépourvues de toute protection de la part de l'Etat ukrainien. Car ces mères porteuses enceintes ne figurent nulle part : leur nom ne figure sur aucun document et elles n'ont aucun droit. C'est pourquoi se rendaient en Ukraine des Canadiens, des Américains, des Britanniques qui, pourtant, vivent dans un pays où la GPA est légale, mais où les femmes ont des droits. Il est beaucoup plus facile d'exploiter les femmes qui n'ont aucun droit, surtout en temps de guerre.

Ce qu'on l'on voit depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie s'apparente à une situation de traite des femmes conformément à la définition internationale de la traite des êtres humains. Le [rapport 2021 de l'OSCE publié en 2022 sur la traite des êtres humains](#) fait d'ailleurs état d'une nouvelle tendance constatée en 2021 : le déplacement des femmes enceintes pour récupérer leurs enfants. Les femmes sont déplacées, parfois dans les pays limitrophes, comme la Roumanie et la Pologne, au prix d'une énorme pression sur les gouvernements de ces pays pour qu'ils acceptent que les effets des contrats ukrainiens soient reconnus sur leur territoire. En cas de refus, on a demandé aux femmes de retourner en Ukraine pour y accoucher et que les enfants puissent être récupérés. Les femmes se retrouvent prisonnières de leur grossesse, prisonnières des contrats. Vulnérables avant, elles le sont encore plus vulnérables une fois enceinte.

Un couple argentin avec leur petite fille Soye, née d'une mère porteuse ukrainienne, à Kiev, en Ukraine, le 10 juin 2020. Les autorités ukrainiennes venaient d'autoriser les parents étrangers à venir récupérer leurs bébés bloqués en Ukraine après la fermeture de ses frontières due à la pandémie de coronavirus.

Qu'en est-il en France ?

Les entorses à la loi française et aux engagements internationaux sont légion. Les femmes qui ont accepté une GPA ne sont pas protégées dans leur pays, et la France accepte qu'elles ne soient pas protégées sur son territoire non plus. On a vu des cas où les soignants ne pouvaient pas les approcher, puisque les personnes qui souhaitaient devenir parents et qui les avaient

fait venir arguaient qu'elles n'étaient pas francophones - et de fait, elles n'étaient pas francophones. Peut-on imaginer la détresse de ces femmes ? Qui les protège ? Cela se passe aujourd'hui en France, mais cela se passe aussi en Irlande ou au Royaume-Uni, où l'ancienne ministre de l'Intérieur, Priti Patel, a décidé que les lois sur l'immigration ne s'appliquaient pas aux femmes enceintes dans le cadre d'arrangements de maternité de substitution que l'on a fait venir au Royaume-Uni et à qui un traitement particulier serait appliqué. Dans ce pays où la GPA est légale et altruiste depuis des dizaines d'années, comment expliquer que des citoyens britanniques fassent venir des femmes enceintes pour récupérer leurs enfants. Quand on parle de droit des femmes, il y a vraiment deux poids, deux mesures.

Et les enfants ?

Les défenseurs des droits des enfants militent aussi pour attirer l'attention sur la marchandisation et la vente des enfants issus de la GPA. C'est un commerce d'enfants basé sur l'exploitation de la situation extrêmement précaire des femmes qui s'est développé pendant des années. Ils sont appropriés par les adultes sur la base d'un contrat de vente d'êtres humains. En Ukraine, des enfants ont été abandonnés par les commanditaires. Certains ont aujourd'hui plus d'un an.

La gestation pour autrui est à vos yeux un marché ?

La GPA est un marché immense, en plein développement, comme le montre pleinement ce qui se passe actuellement en Ukraine. Un marché sur lequel des entrepreneurs s'enrichissent chaque année un peu plus. Et la matière première, ce sont les femmes. Un marché qui exploite le désir d'enfants de certaines personnes, mais surtout les situations dans lesquelles les femmes sont appelées à devenir mères porteuses. En tant que féministes, nous nous concentrons sur la compréhension des conditions dans lesquelles les femmes, de par le monde, acceptent cette pratique. Mais aussi sur les conséquences sur la vie et la santé des femmes.

Quelles sont-elles ?

Dans le cas d'un don d'ovocyte, on met en avant le bonheur des parents commanditaires sans parler de la santé de la mère porteuse, pour elle et pour sa famille. Car partout, les mères porteuses déplacées laissent une famille, voire des enfants, derrière elles. Les membres ukrainiennes de notre coalition, entre autres, ont porté à notre connaissance des situations dramatiques de femmes abandonnées avec des hémorragies ou des dépressions post partum dès qu'elles avaient rendu les enfants.

En 2019, nous avons posé la question du suivi des mères porteuses à une délégation ukrainienne, qui nous a regardées avec de grands yeux. Ils n'avaient jamais envisagé à s'intéresser au sort des femmes. Pourtant, des femmes ont payé d'avoir accepté une GPA par de graves problèmes de santé, voire de leur vie.

En novembre 2021, la télévision ukrainienne a diffusé un documentaire qui donne la parole à des femmes qui ont été mères porteuses ; elles expliquent parfaitement les situations sociales et matérielles qui les ont menées à devenir mères porteuses. Nous disposons des informations et de documents nécessaires pour se rendre compte de ce que nous sommes en train d'accepter, nous, Etat démocratique qui se targue de défendre les droits des femmes. Il faut juste vouloir les connaître.

Pour vous, les femmes ne sont pas totalement libres de choisir une GPA ? Libre de quel choix ? A l'exception des cas de traite et d'exploitation, la plupart des femmes qui acceptent d'être mères porteuses actuellement en Ukraine, oui, expriment la GPA comme un choix. Mais avoir une alternative pour choisir signifie-t-il être libre ? Quand les alternatives sont contraintes à une situation de misère, d'absence de droits et de protection, où est la liberté ?

Certains clients affirment même avec cynisme faire un beau geste en choisissant l'Ukraine et en donnant à ces femmes la possibilité de gagner un peu d'argent au lieu de "commander" leur enfant au Canada ou au Etats-Unis...

Dans la plupart des cas, la femme est payée pour une GPA, mais elle peut aussi ne pas être payée et agir par altruisme...

Oui, mais le fait est que dans la plupart des Etats où la GPA est légale, les femmes se trouvent toujours dans une situation d'inégalité par rapport aux commanditaires. En Australie, par exemple, la GPA est légale sous une forme altruiste, c'est-à-dire que les femmes qui deviennent mères porteuses ne sont pas rémunérées. Elles sont en général des proches des personnes qui veulent devenir parents.

Or une étude qualitative menée en 2020 auprès de 120 mères porteuses australiennes révèle l'inégalité de conditions en termes de revenus, éducation, diplômes et lieu d'habitation entre les mères porteuses et les personnes pour lesquelles elles agissent. Ainsi, même les mères porteuses qui font cela pour une sœur ou une amie sont toujours dans une position d'infériorité, moins avantageuse, par rapport aux commanditaires. L'enjeu d'inégalité est très clair.

Au Canada, il est interdit, criminel, même, d'être rémunérée pour porter un enfant, mais les dépenses peuvent être remboursées à la mère porteuse sur présentation des reçus. Mais là aussi, les féministes s'indignent, comme l'explique ce reportage de nos partenaires de Radio-Canada.

Que pensez-vous de ce qui se passe aux Etats-Unis aujourd'hui : oui à la GPA, non à l'avortement ?

Cela montre que les femmes servent tant qu'elles mettent des enfants au monde pour le maintien de l'ordre patriarcal. D'ailleurs, dans les Etats qui se sont empressés d'intégrer la restriction de l'accès à l'avortement, les agences de GPA et les cabinets d'avocats, se sont tout de suite préoccupés du droit de leurs clients : par contrat, théoriquement, les femmes ont droit à IVG pendant une grossesse GPA, mais en réalité, c'est le client qui décide, à n'importe quelle étape de la grossesse, d'une IVG ou d'une sélection embryonnaire. Si la femme s'avise de le faire de son propre chef, elle devra non seulement rembourser tous les frais, mais devra aussi compenser les dommages moraux infligés aux commanditaires. Des clauses suffisamment dissuasives pour réduire à néant la liberté théorique des mères porteuses.

Qui sont les clients ? La majorité des clients sont des hommes, en couple avec une femme ou avec un homme, ou des hommes seuls. Des agences et des avocats sont spécialisés dans la clientèle masculine. Au Royaume-Uni, un tiers des demandeurs de GPA sont soit des couples gays, soit des hommes seuls, et parmi les deux tiers restants, la moitié sont des hommes. Ceux qui ont le pouvoir d'achat sur ce marché sont les hommes ; ce sont eux qui sont majoritaires.

Que diriez-vous à une femme, qui ne s'en sort pas pour faire vivre ses trois enfants, tout en soignant sa mère malade, et qui envisage une GPA pour faire face ?

Il m'est arrivée de discuter avec une connaissance en Roumanie. Nous avons presque le même âge et je lui expliquais en quoi consistait la GPA. « Formidable, comment peut-on devenir mère porteuse ? s'est-elle exclamée. J'ai essayé de comprendre et de lui expliquer les risques et tout ce qu'il y a derrière l'argent. Elle savait qu'elle y penserait chaque jour de sa vie après l'accouchement, mais elle avait désespérément besoin d'avoir et m'a répondu : "Je ferai n'importe quoi pour de l'argent, parce que sa situation sociale et familiale l'y poussait."

Il ne s'agit pas de juger, mais de faire en sorte que la société et les conditions de vie des femmes ne les réduisent pas à un tel choix. Les femmes du monde entier sont concernées, puisque si nous acceptons que certaines soient utilisées contre de l'argent pour vendre les

enfants qu'elles mettent au monde, cela nous concerne toutes. Car si l'on accepte la déshumanisation de la moitié de l'humanité, c'est que nous avons un vrai problème de respect, de dignité, de rapports à nos droits.

14 - Le Cercle de l'Art veut aider les femmes artistes à sortir de la précarité - Marie-Stéphanie Servos - www.madmoizelle.com

Aider les femmes artistes à acquérir une indépendance financière et à vivre de leur art ? C'est tout le propos du Cercle de l'Art, un concept qui repense un modèle économique viable pour les femmes artistes, victimes des inégalités économiques du secteur.

Y a-t-il un domaine de la société qui n'est pas touché par les inégalités femmes-hommes ? Avec près de 60 % d'étudiantes en école d'art, mais seulement 5 % d'œuvres de femmes vendues en galeries et maisons de ventes aux enchères le monde de l'art ne fait pas exception. Si historiquement, les femmes ont longtemps été écartées des grands récits d'histoire de l'art, laissant penser, pendant des décennies, que les créatrices n'avaient pas existé, leur intégration au monde de l'art n'est toujours pas aisée. Loin de l'image romancée de l'artiste à l'œuvre dans son atelier, à première vue éloignée des considérations les plus élémentaires de la vie (payer son loyer, faire garder son enfant...), elles sont en réalité confrontées à la difficulté d'une activité indépendante, solitaire et précaire.

« *Les artistes plasticiennes subissent une grande précarité* » : C'est pour contrer cette réalité que Margaux Derhy, artiste-plasticienne, autrice et également à l'origine de l'initiative « Les Amis des Artistes », qui venait en aide aux artistes pendant le confinement, a lancé Le Cercle de l'Art.

« Les artistes plasticiennes subissent une grande précarité et une grande solitude en France. On doit chercher des solutions au niveau du privé si le public n'avance pas comme on l'espère, car c'est trop frustrant » explique-t-elle.

Aider les femmes artistes à acquérir leur indépendance : Le Cercle est une plateforme réunissant des femmes artistes autour d'outils leur permettant de rentabiliser leur travail, en créant un cercle de collectionneurs. Concrètement, chaque collectionneur devient membre du cercle de l'artiste en lui achetant une œuvre qu'il ou elle règlera en douze échéances mensuelles, permettant ainsi à l'artiste de se constituer un revenu fixe. L'objectif : aider ces femmes à acquérir leur indépendance en contribuant à la stabilité économique du projet (qui repose sur des adhésions qui diffèrent si l'artiste souhaite avoir accès aux outils ou à la communauté ou aux deux).

Fondé en 2020, le Cercle de l'Art a clôturé sa dernière saison en juin dernier, aux côtés de 50 artistes, et avec des résultats plutôt satisfaisants. Six mois après le lancement de la saison, 96% des participantes ont vendu au moins une œuvre, les artistes considérant qu'elles ont vendu 3,3 fois plus d'œuvres que si elles avaient été seules sur la période. « En moyenne, les artistes ont vendu plus de 8 œuvres chacune en un mois (...) pour un salaire moyen d'environ 800 euros par mois avec un maximum de 1800 euros ».

Les candidatures pour Le Cercle de l'Art sont ouvertes : Forte de ces résultats, qui ont permis à de nombreuses femmes d'acquérir une stabilité financière pendant un an, et ainsi de pouvoir créer sereinement, Margaux Derhy a lancé un nouvel appel à candidatures et ouvert la saison à venir à encore plus d'artistes. Elles devraient être au moins 100 à rejoindre Le Cercle de l'Art d'ici à la fin de l'année. Tous les profils sont admis, et tous les dossiers étudiés, qu'il s'agisse de sculpture, de peinture, de photographie ou encore de dessin.

Au programme : des interventions, des cours pratiques, des cours d'histoire de l'art, des rencontres avec des artistes, mais aussi des opportunités de résidences et d'expositions.

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

15 - «Genre et politique : luttes des sexes, luttes des classes, quel ordre social ?» Jeudi 10 novembre - Le CNP, Osez le féminisme 37 et OST - 10 novembre

La question du genre a longtemps été ignorée dans la recherche française en science politique. En France, tout individu doit être rattaché au masculin ou au féminin. Cette binarité fait partie des fondements politiques de la société. Or, de plus en plus de personnes se déclarent trans, non binaire, intersexe ou de sexe neutre. La société a été organisée et structurée par un système binaire entretenant la domination des hommes sur les femmes. Comment transformer ce système par des lois et des politiques publiques ?

- Film : Le procès d'un corps, de Doris Buttignol (France - 2020 - 52'). En 2015, le tribunal de Grande instance de Tours reconnaît à Jean-Pierre né de sexe indéterminé le changement de sa mention d'état civil en sexe neutre. Ce jugement va être débattu en cour d'appel puis en cassation. Débat avec Doris Buttignol, le réalisateur et Jean-Pierre.

16 - « Le féminisme 2.0 » - Chiennes de Garde - 15 novembre

Rencontre-débat sur la diversité des luttes en ligne, les nouvelles expressions militantes, les atouts et limites du numérique pour les avancées féministes.

Avec Josiane Jouët, chercheuse et autrice de *Numérique, féminisme et société* (Presses des Mines, 2022) et une doctorante du laboratoire Carism de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Débat animé par Florence Montreynaud, historienne et co-fondatrice des Chiennes de garde

Mardi 15 novembre 2022 - 18h30 à 20h30 - Cité audacieuse - 9 rue de Vaugirard Paris 75006 (métro Odéon ou Luxembourg)

Inscription : <https://www.helloasso.com/associations/chiennes-de-garde/evenements/le-feminisme-2-0>

17 - « Temps et conflits : vers une diplomatie féministe » - 23 novembre

A l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'encontre des femmes, le Conseil économique, social et environnemental, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, et ONU France vous donnent rendez-vous à Paris pour cette conférence.

Au programme : l'intervention de personnalités internationales et expertes engagées dans différentes situations de conflits, avec notamment : En grande témoin Tatiana Mukanire Bandalire, coordinatrice nationale du Mouvement national des survivantes des violences sexuelles en République démocratique du Congo ;

Dr Anarkali Honaryar, femme politique afghane, sénatrice de l'ancien gouvernement républicain afghan, militante des droits humains ; Esther Mujawayo, fondatrice de l'association AVEGA au Rwanda ; Céline Bardet, juriste internationale spécialisée sur le viol de guerre, fondatrice et directrice Générale de l'ONG « We Are NOT Weapons Of War » ; Raphaëlle Guillon, experte en médiation et des opérations de maintien de la paix en Afrique du Nord et au Moyen Orient ; Des personnalités ukrainiennes et iraniennes ; Des représentant-es du HCE et de la CNCDH qui évoqueront l'action extérieure de la France.

Ces temps d'échanges seront suivis du vernissage d'une exposition inédite de portraits de femmes reporters de guerre, organisée en partenariat avec [Reporters sans frontières](#).

Mercredi 23 novembre - 14h - Palais d'Iéna - 9 Place d'Iéna

18 - Après-midi de sensibilisation Prostitution des mineur·es : prévenir, accompagner et protéger - Centre Hubertine Auclert - 23 novembre 2022

Après-midi de sensibilisation Prostitution des mineur·es : prévenir, accompagner et protéger - 23 novembre 2022

À l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le Centre Hubertine Auclert organise le mercredi 23 novembre 2022 une après-midi de sensibilisation à destination des professionnel·les intitulée : "Prostitution des mineur·es : prévenir, accompagner et protéger".

Alors que les situations de prostitution chez les mineur·es se multiplient, il est plus que jamais nécessaire pour les professionnel·les concerné·es d'identifier les ressources locales pour gérer ces situations, les accompagner au mieux et mettre en place des actions de prévention.

En présence d'intervenant·es expert·es, l'après-midi sera articulée autour de 3 grands objectifs : Connaître le cadre légal et identifier les dispositifs de protection ; Mieux comprendre le rôle des professionnel·les dans le repérage et la prévention Comprendre les mécanismes de la prostitution des mineur·es dans le continuum des violences sexuelles

L'Observatoire régional des violences faites aux femmes présentera à cette occasion son tout nouveau guide régional afin d'Accompagner et protéger les mineures en situation de prostitution ou en risque de l'être.

Rendez-vous le mercredi 23 novembre 2022 de 13h30 à 17h, suivi d'une projection de 17h à 19h, à l'auditorium de la Région Île-de-France.

LECTURE, CINÉMA, TÉLÉ...

19 - Livre : Ces idées qui ont fait le Mouvement de libération des femmes XVIII - XXIème siècle - Christine Fauré

Qu'est-ce que le Mouvement de libération des femmes ? La réponse habituellement donnée : un évènement du XXème siècle qui, en France, apparut au début des années 1970.

Comment croire que cette révolution copernicienne des rapports entre sexes qui engage les mœurs dans leur dimension politique, scientifique, sociale et institutionnelle, ait pu se produire en une décennie ? l'histoire des idées dans sa globalité est nécessairement convoquée dans un tel bouleversement.

C'est donc une vision historique que nous présentons dans cet ouvrage qui déborde largement l'autosatisfaction médiatique des contemporains : tout a commencé au XVIIIe siècle avec les Lumières, l'Encyclopédie puis la Révolution française bien que, malgré sa diversité, elle n'aura pas été tendre avec les femmes, avec les rendez-vous manqués pour le droit de vote. Les comportements de substitution au vote se sont alors multipliés avec les épisodes d'offrande patriotique, une façon pour les femmes de faire irruption et de prendre la parole dans ce nouvel espace public. Il y eut bien quelques héroïnes du droit des femmes, dont la plus célèbre Olympe de Gouges, guillotinée sous Robespierre, reconnue au XXe siècle comme un phare de la libération des femmes.

Avec le XXe siècle de l'après deuxième Guerre et le succès mondial du Deuxième Sexe de Simone de Beauvoir, on passe de la femme savante à l'intellectuelle qui veut intervenir dans la vie publique sans être entravées par des maternités trop nombreuses.

Avec un nouveau répertoire de protestations politiques, les Femen d'origine ukrainienne, dans le sillage des suffragettes anglaises, veulent sortir de l'invisibilité et se faire entendre comme des partenaires politiques dignes.

La créativité du MLF ne relève pas d'une libération sexuelle quelle qu'elle soit, hétérosexuelle, homo- sexuelle, transsexuelle; elle prend sa source bien au-delà de l'actualité.

20 - Livre : «De mai 68 au Mouvement de Libération des Femmes» - Réseau Féministe «Rupture»

Les membres du Collège ont le plaisir de vous annoncer la publication de « De Mai 68 au Mouvement de Libération des Femmes (MLF) » sous la direction de Monique Dental et Marie-Josée Salmon aux Editions du Croquant. Il est issu des trois tables rondes organisées en mai 2008 par le Réseau Féministe «Ruptures» :

- 1968 : La prise de conscience : des féministes à l'œuvre
- 1970-1980 : La révolution féministe et ses conquêtes
- 2008 : 40 ans après. Quel héritage ? Quelles transmissions générationnelles ? Pour quels engagements féministes ?

A travers des témoignages et des analyses, ce livre nous fait vivre - ou revivre - l'avènement et l'essor du Mouvement de Libération des Femmes (MLF). Mai 68, en effet, a été la brèche par laquelle le mouvement féministe a ressurgi, contestataire, joyeux, mais aussi constructif. Pour autant, cette brèche ne s'est pas refermée : en irriguant la société, il a contraint les partis politiques et les syndicats à le prendre en compte. Une histoire souvent houleuse faite d'avancées et de reculs.

Ce qu'on appelle les acquis du féminisme sont le résultat de luttes opiniâtres et c'est pourquoi il importait de mettre en valeur les actrices souvent oubliées ou effacées de l'histoire. En mai 68, en opérant une «révolution» dans la révolution, elles se constituent comme sujets en partant de leur vécu. Plus tard, les féminismes diront dans les manifestations : le féminisme a changé ma vie. Il apparaît clairement que le mouvement féministe n'a rien de monolithique, qu'il se caractérise par la diversité des parcours de ses militantes et par la pluralité des courants. Nous avons aussi souhaité marquer l'évolution du mouvement féministe : ses avancées, ses reculs, ses stagnations. Parfois on le croit mort et il ressurgit quand on ne s'y attend pas, comme aujourd'hui où il revit avec MeToo.

Connaître le passé éclaire le présent pour mieux penser l'avenir. : Vous pouvez vous procurer «De Mai 68 au Mouvement de Libération des Femmes (MLF)» en librairie où il se trouve depuis la semaine dernière, ou bien le commander chez votre librairie ou auprès de nous en faisant un chèque de 16.- euros (12.- euros + 4.- euros de frais de port) à l'ordre du Réseau Féministe «Ruptures» à nous adresser 38 rue Polonceau 75018 Paris.

Marche Mondiale des Femmes, C/O Sud PTT, 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris

Tel : 06 80 63 95 25, mail : marchfem@rezisti.org, <http://marchmondialedesfemmesfrance.org>